



Ville de **MARLES-LES-MINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE



DÉCISION DU MAIRE N° 2025-33 DU 22 SEPTEMBRE 2025 PUBLIÉE LE 22 SEPTEMBRE 2025

CONTRAT DE PARTENARIAT DANS LE CADRE D'UNE CAMPAGNE DE DÉRATISATION SUR LA COMMUNE DE MARLES-LES-MINES

Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22 ;

Vu la délibération n°03.04.25.07 du 03 avril 2025 portant délégations consenties au maire par le conseil municipal ;

Considérant l'obligation de prendre toutes les mesures pour éviter l'introduction de rongeurs et pour les éradiquer ;

Considérant la proposition formulée par la SARL HYSECO, 05 rue L'Abbé Fouquet 59187 DECHY ;

DÉCIDE

De confier à la SARL HYSECO, 05 rue L'Abbé Fouquet 59187 DECHY, les prestations suivantes :

- Traitement des extérieurs et intérieurs des bâtiments communaux
- Traitement des fosses, berges et terrains vagues appartenant à la commune
- Et tous les points signalés par nos services.

Le montant de cette prestation est de 2 629,00 € (TTC) et de 2 390,00 € (HT).

PRÉCISE

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

INFORME

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, CS 62039, 05 rue Geoffroy Saint-Hilaire 59014 LILLE CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Marles-les-Mines, dans le même délai de deux mois. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant sa réponse. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « www.telerecours.fr ».

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture, le

Et de la publication, le 22 septembre 2025

Fait à MARLES-LES-MINES, le 22 septembre 2025

Pour expédition conforme

